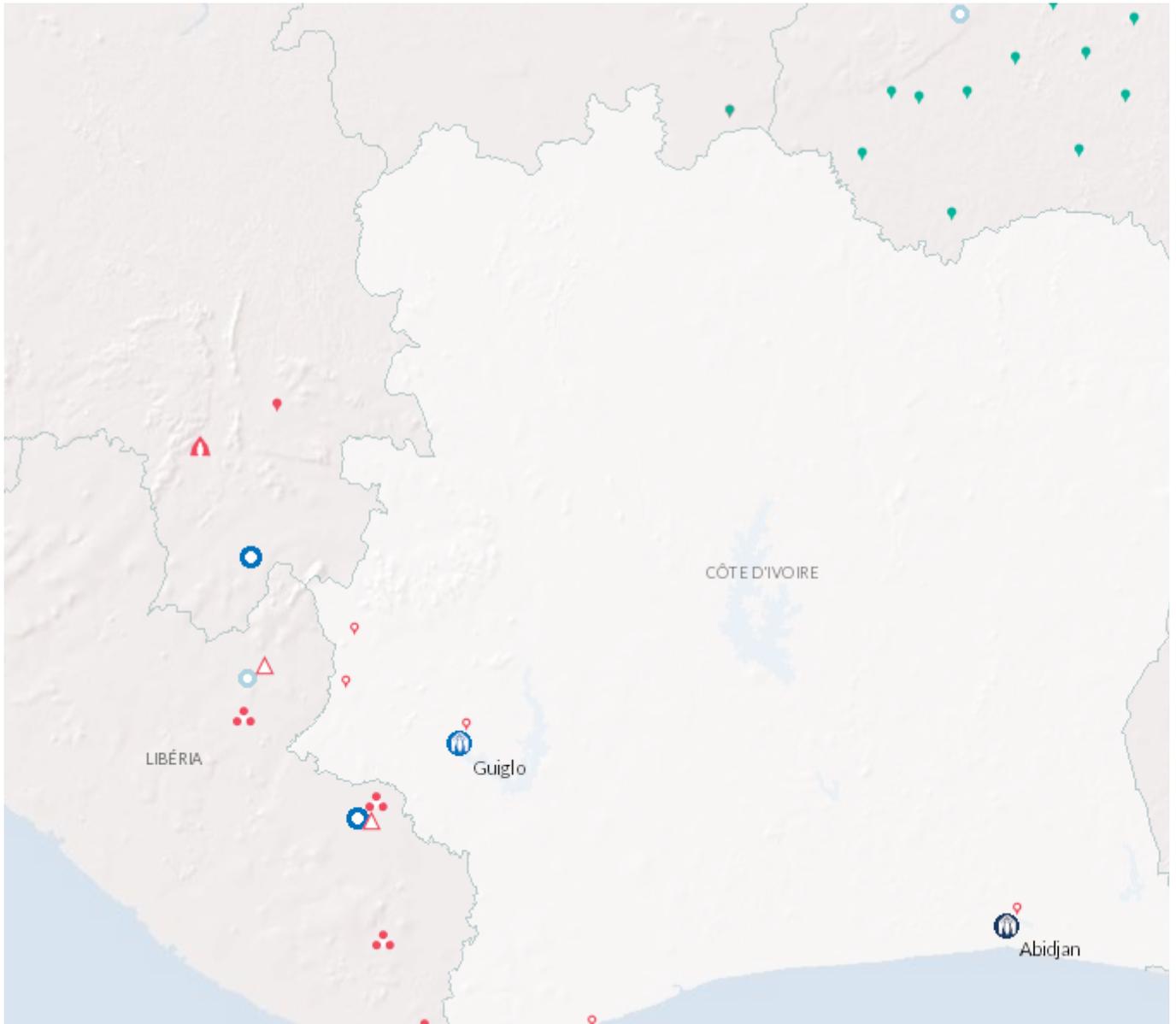




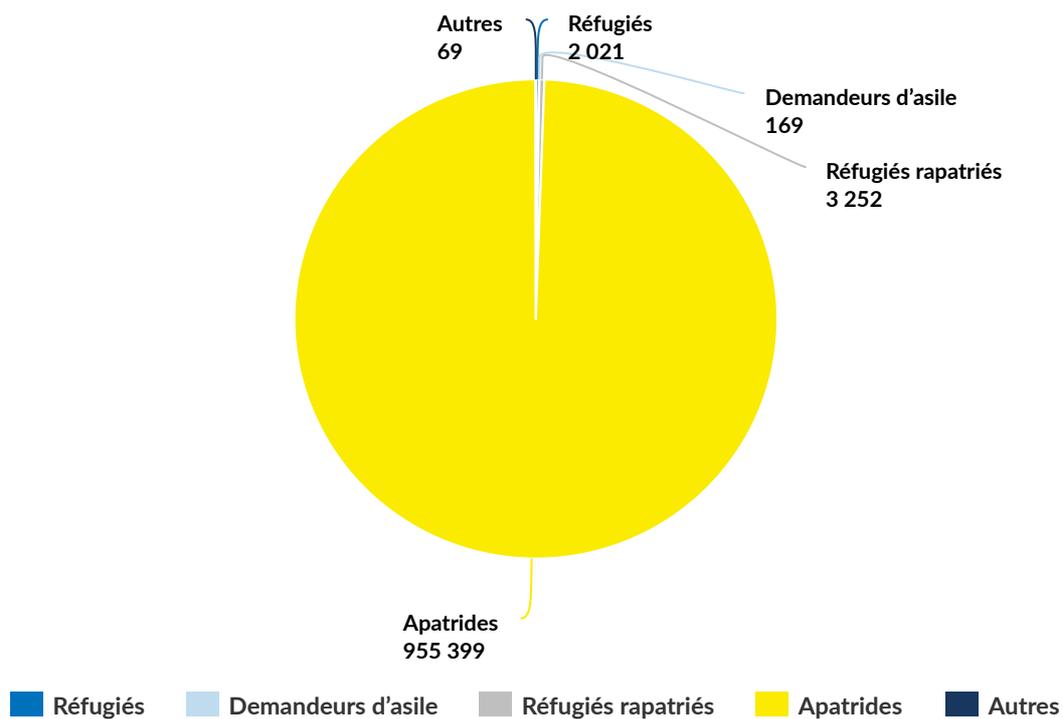
Opération: Côte d'Ivoire



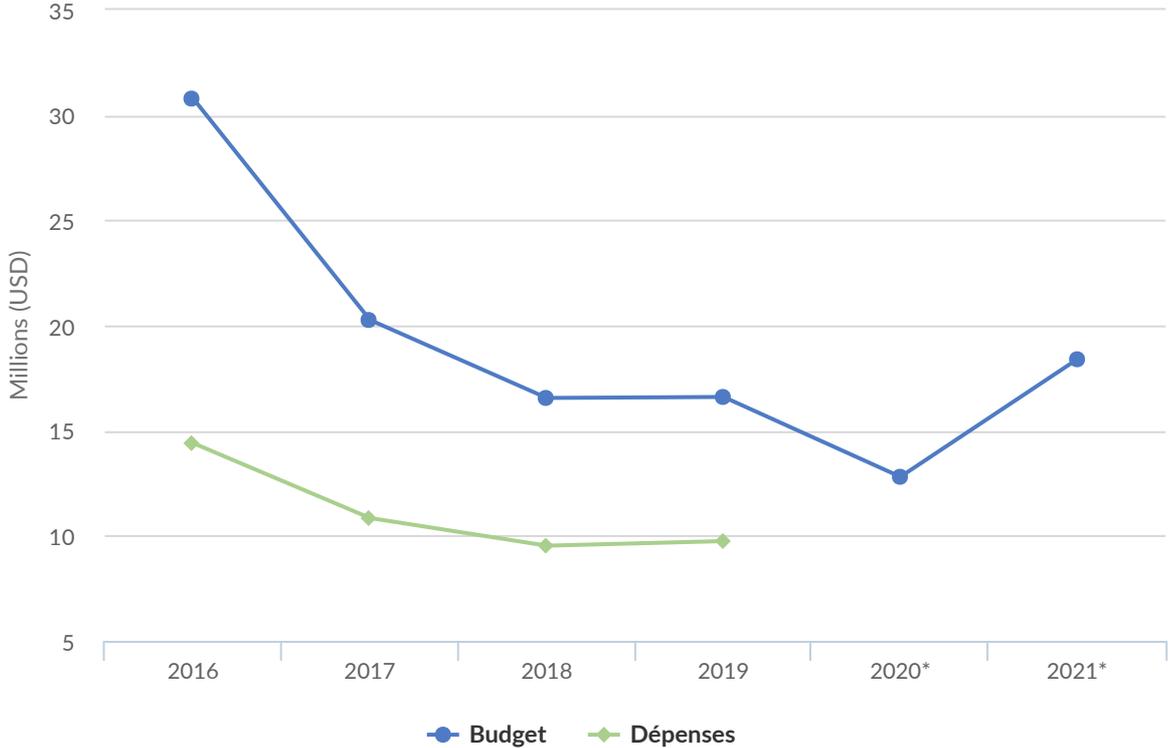
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 38% EN 2019

2019	960,910
2018	696,972
2017	702,415



Budgets et Dépenses - Côte d'Ivoire



CHIFFRES DE PLANIFICATION CLÉS POUR 2021

- **18 000** demandeurs d'asile ivoiriens au Ghana et au Libéria (accueillis depuis 2020) seront soutenus par des aides en espèces non conditionnelles à leur retour en Côte d'Ivoire.
- **6 000** personnes risquant l'apatridie bénéficieront de services individuels d'assistance et de protection
- **5 530** déplacés internes obtiendront un appui pour la protection, les abris et les articles de secours essentiels
- **3 000** réfugiés ivoiriens (accueillis dans des pays voisins depuis 2011) seront assistés dans le cadre d'un retour sûr et digne
- **970** réfugiés libériens percevront des aides en espèces et seront soutenus pour les moyens de subsistance afin de favoriser leur inclusion socioéconomique.

RÉSUMÉ DU PLAN 2021

Environnement opérationnel

Après une élection présidentielle tendue en 2020, marquée par des incidents violents qui ont déclenché des déplacements à l'intérieur de la Côte d'Ivoire et vers les pays voisins, le dialogue entre les dirigeants politiques a repris et les conditions de sécurité se sont stabilisées. Avec l'amélioration du contexte politique et sécuritaire, beaucoup d'Ivoiriens qui ont fui vers les pays voisins devraient progressivement rentrer en 2021.

Dans la zone frontalière au nord du pays, les débordements du conflit au Sahel représentent un risque potentiel pour la sécurité en 2021, avec de possibles mouvements de population à l'intérieur du pays, depuis le Burkina Faso et d'autres pays voisins. La Côte d'Ivoire est aussi l'un des principaux pays d'origine des mouvements mixtes vers l'Europe par la route de la mer Méditerranée.

La prévention et la réduction de l'apatridie restent une priorité stratégique du HCR en 2021. Alors qu'elle compte près de 1,6 million de personnes risquant l'apatridie, en septembre 2020, la Côte d'Ivoire a établi officiellement un nouvel ensemble de procédures pour régulariser le statut des apatrides et permettre de nouvelles voies pour obtenir des documents d'identité, s'inscrire à l'école, avoir accès aux services de santé, chercher des emplois légaux, ouvrir un compte en banque et acheter des terres. Le HCR soutient maintenant étroitement les autorités nationales pour les aider à prévenir et résoudre les cas d'apatridie. L'organisation se tient prête à seconder la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre de ces nouvelles procédures de détermination de l'apatridie.

La recherche de solutions durables pour les réfugiés et les rapatriés reste une préoccupation majeure. L'impact social et économique de la pandémie de COVID-19 continuera de peser sur les moyens d'existence des populations les plus vulnérables du pays, en particulier les personnes déplacées (qui comprennent plus de 274 000 rapatriés, 75 430 personnes qui sont rentrées avec l'aide du HCR et les 2076 réfugiés en situation de déplacement prolongé en Côte d'Ivoire). Dans ce contexte, le HCR poursuivra son assistance directe grâce à des aides en espèces et des activités de subsistance pour répondre aux besoins les plus pressants de ces populations, et favoriser leur autosuffisance et leur inclusion socioéconomique.

Principales priorités

En 2021, le HCR se concentrera sur les activités suivantes :

- Appuyer les efforts du Gouvernement pour réduire et éviter l'apatridie et protéger les personnes risquant l'apatridie, en mettant en place des campagnes d'information axées sur la prévention et en se servant de la gestion des cas individuels pour aider à les identifier et à leur porter assistance ;
- Faciliter le rapatriement des réfugiés ivoiriens accueillis dans des pays voisins, conformément à la feuille de route de la Côte d'Ivoire pour le retour et la réintégration, ainsi que le retour et la réintégration des déplacés internes dans le cadre de la réponse inter-agences. Le HCR fournira des aides au retour, des abris et des possibilités de moyens de subsistance, et continuera de mobiliser des projets de développement en faveur des communautés d'accueil ;

- Poursuivre son retrait progressif et achever le transfert du programme d'assistance des réfugiés et rapatriés aux autorités ivoiriennes ;
 - Établir un solide système de suivi de protection dans les communautés touchées, de recueil et d'analyse des données sur le déplacement et des incidents en matière de protection pour guider la programmation, le plaidoyer et la mobilisation des ressources ;
 - Prévenir les mouvements mixtes en direction de la Méditerranée en appliquant le projet « Vivre, apprendre et participer » qui informe les enfants et les jeunes sur les risques de la migration et leur propose des solutions alternatives en Côte d'Ivoire.
-